

# Protestations après la réduction par l'État du projet de Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin

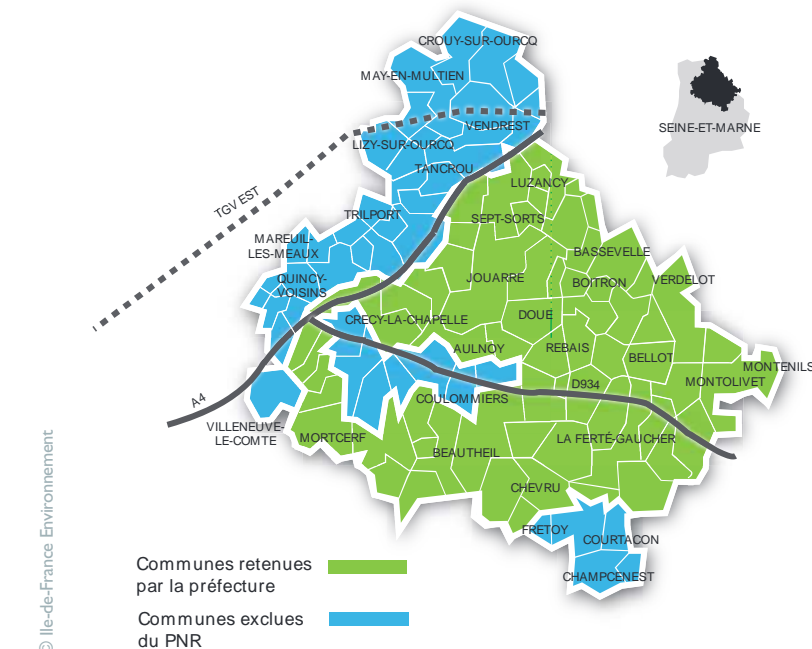
Des associations et de nombreux élus contestent la décision du préfet de région d'exclure une cinquantaine de communes du périmètre d'une opération qui permettrait de préserver des richesses naturelles, historiques et patrimoniales

La position du préfet de région sur la création du Parc naturel régional (PNR) de la Brie et des deux Morin, en date du 25 novembre 2014, a réservé une mauvaise surprise aux associations et à de nombreux élus du secteur. L'avis positif du représentant de l'État permet au projet de poursuivre sa route mais sous conditions : le retrait de certaines communes du périmètre d'études initial. Notamment, les communes de la Vallée du Grand Morin, situées en aval de Boissy le Chatel jusqu'à Couilly Pont-aux-Dames en seraient exclues : Boissy-le-Châtel, Condé Sainte Libiaire, Couilly Pont-aux-Dames, Coulommiers, Coutevroult, Crécy-la-Chapelle, Guérard, La Celle-sur-Morin, Maissoncelles-en-Brie, Mouroux et Pommeuse. En tout, 48 communes seraient exclues du périmètre du parc, une grande partie dans la vallée du Grand Morin.

## Dix ans de travail des associations

La création du futur PNR de la Brie et des deux Morin est le fruit de dix ans de travail des associations, soutenu par de nombreux élus. En 2007, le projet de PNR est mis à l'étude par le conseil régional. En 2010, le territoire potentiel du PNR, possédant des richesses naturelles, historiques et patrimoniales est fixé à 135 000 hectares, 122 communes, neuf intercommunalités et 152 000 habitants. La Région approuve le projet le 16 février 2012.

Mais en mai 2013, le Conseil national de protection de la nature (CNP), commission consultative du ministère de l'Environnement, du développement durable et de l'énergie chargée de donner au ministre un avis sur les moyens de protection de la nature, consultée en particulier sur les projets de PNR, a exprimé son refus du projet en demandant un nouveau périmètre d'études. Selon le CNP, les infrastructures du secteur comme l'autoroute A4 et la RN4 sont susceptibles de rompre les continuités écologiques. Un argument que les associations jugent non recevable car



les autres PNR de la région sont eux-mêmes traversés par un maillage routier. A l'autre argument du « manque d'intérêt paysager du plateau de Brie » les associations répondent qu'il s'agit d'un faux prétexte alors que la grande agriculture de plateau est dominante dans les PNR du Vexin et du Gâtinais. Elles rappellent que « chacun perçoit un paysage selon sa sensibilité et en toute saison, ces espaces ponctués de fermes fortifiées ne manquent pas de charme ».

## Secteur déjà classé

En ce qui concerne l'observation du CNP sur l'urbanisation qualifiée excessivement de « cabanisation » en aval de la vallée du Grand Morin, les associations rappellent que ce secteur est déjà classé au titre de la loi de 1930. Elles estiment qu'un PNR, dont la charte limitera ces atteintes dommageables à la biodiversité et au paysage, renforcera cette protection.

Si le CNP relève logiquement des projets « inconciliables » avec un territoire classé en PNR, comme les Villages Nature sur le périmètre d'EuroDisney, en

revanche concernant les projets de zones d'activités, les associations assurent qu'on ne peut vouloir assurer le développement économique d'un territoire en excluant ce qui y participe : « Au contraire, la charte assurerait leur insertion correcte dans l'environnement ». NE77, ses associations membres, l'Union pour le PNR de la Brie et des deux Morin, en concertation avec les élus, sont déterminées à demander la réintégration d'une partie des 48 communes exclues sur les 122 initialement prévues dans le PNR. Pour les associations, le préfet de Région commet une erreur d'appréciation. Au rythme où se dégrade le patrimoine rural en Brie, il ne restera bientôt plus grand chose à préserver, affirment-elles. Elles souhaitent le soutien des habitants pour que le Parc naturel régional voie rapidement le jour.

**Christine GILLOIRE**  
NE 77 - Secrétaire générale IDFE